

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 130 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Valérie BOYER - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Gérard GUISSANI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Jérôme ORGEAS - Frédéric OUNANIAN - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre RAVOUX - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Paul SORGE - René TAVERA - Guy TEISSIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Gérard BISMUTH représenté par Roland POVINELLI - Roland BLUM représenté par Renaud MUSELIER - Joëlle BOULAY représentée par Olivier AGULLO - Jean BRUNEL représenté par Corinne LEGAL - René CANEZZI représenté par Marie-Thérèse CARDONA - Jean-François DENIS représenté par Laurent LAVIE - Eric DI MECO représenté par Maxime TOMMASINI - Victor Hugo ESPINOSA représenté par Vincent GOMEZ - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - François FRANCESCHI représenté par Robert MALATESTA - Mourad KAHOU - représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Abdelwaab LAKHDAR représenté par Patrick MAGRO - Eric LE DISSE représenté par Patricia COLIN - Michel LO IACONO représenté par Guy PONTOUS - Jean-Paul MARIA-FABRI représenté par Henri MATTEI - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX représentée par Marc POGGIALE - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Catherine JALINOT - Marie-Madeleine PANCHETTI représentée par Marie-Thérèse MINASSIAN - Jacques ROCCA SERRA représenté par Jean-Louis MOULINS - Jean-Louis TIXIER représenté par Patrick BORE - André VARESE représenté par Michelle GUEYDAN - Karim ZERIBI représenté par Pierre SEMERIVA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

RNOV 013-475/11/CC

■ Attribution d'une subvention à l'association CEIVE pour l'accompagnement des participants des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) de Marseille Provence Métropole
DHCS 11/6533/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole contribue à l'animation des trois Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi de son territoire, ce sont des programmes partenariaux auxquels participent aussi le Fonds Social Européen (FSE), l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Conseil Général.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Communauté urbaine est devenue organisme intermédiaire pour la gestion du FSE des 3 PLIE.

Un premier appel à projets pour l'accompagnement à l'emploi des participants aux PLIE a été lancé par la Communauté urbaine mi-décembre 2010 : il a fait l'objet d'une diffusion sur le site électronique de Marseille Provence Métropole. Les réponses devaient être envoyées à la direction de l'Habitat et de la Cohésion Sociale de la Communauté urbaine avec une date limite fixée au 12 janvier 2011.

Un second appel à projet a été lancé mi-avril 2011 concernant l'accompagnement psychologique à visée emploi des bénéficiaires des trois PLIE : il a également fait l'objet d'une diffusion sur le site électronique de Marseille Provence Métropole. Les réponses devaient être envoyées au même service au plus tard le 12 mai 2011. En effet, certains demandeurs d'emploi de longue durée adhérents des PLIE sont confrontés à des difficultés d'ordre psychologique dont la résolution relève de l'intervention d'un professionnel.

L'examen des réponses concernant cette dernière action s'est fait à l'occasion de réunions des comités techniques des trois PLIE, puis de leurs comités de pilotage : ces instances regroupent les institutions signataires des protocoles des trois PLIE, Marseille Provence Métropole y est représentée par des élus communautaires.

Enfin, un Comité Stratégique, instance de pilotage politique mise en place par la Communauté urbaine avec les partenaires des trois PLIE, pour piloter et coordonner le dispositif d'ensemble, a validé cette action.

Le projet associatif de l'association CEIVE (Collectif pour l'Economique et l'Insertion visant l'Employabilité) d'un montant total de 40 000 euros répond à l'appel à projet et a recueilli l'avis favorable de l'ensemble des partenaires. Elle propose d'accompagner quarante participants des trois PLIE du territoire au plan psychologique.

Ces conditions étant réunies, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une participation financière inscrite dans l'enveloppe prévisionnelle votée au budget, soit 12 648 euros, le solde étant financé par du FSE à hauteur de 27 352 euros.

La subvention est attribuée de façon conditionnelle et après vérification des pièces administratives, financières, comptables et fiscales.

La subvention attribuée étant inférieure à 23 000 euros, les modalités de versement sont les suivantes :

- l'acompte, dont le taux est fixé à 40%, sera versé à l'association dès la notification de la décision du Conseil de Communauté.

- le mandatement du solde devra intervenir au plus tard le 31 décembre 2012, sur présentation d'un bilan qualitatif et financier final de l'action. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La circulaire DGEFPP 99/40 du 21 décembre 1999 sur le développement des Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi ;
- L'instruction DGEFPP n° 2009.22 du 8 juin 2009 sur les modalités de financement de l'activité des PLIE conventionnés en tant qu'organismes intermédiaires au titre des programmes du FSE – Période 2007-2013 ;
- La délibération RNOV 006-249/10/CC du Conseil de Communauté du 10 décembre 2010 approuvant la candidature de MPM pour poursuivre son rôle d'organisme intermédiaire des trois PLIE de son territoire sur la période 2011-2013 ;

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient que la Communauté urbaine en tant qu'organisme intermédiaire du Fonds Social Européen, attribue directement aux associations les subventions accordées au titre de l'accompagnement des bénéficiaires des PLIE de son territoire ;
- Que le projet répondant à l'appel à projet lancé mi-avril 2011 a été retenu par les comités de pilotage des PLIE de MPM, puis du Comité Stratégique ;

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est attribuée une subvention de 12 648 euros à l'association CEIVE.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2011 de la Communauté urbaine, Nature 6574, Fonction 90, Sous-Politique E 120.

Article 3 :

Est autorisé le mandatement d'un acompte de 40%. Il sera effectué après la notification de la délibération signée par le Président ou son représentant.

Article 4 :

Le solde de la subvention sera mandaté au vu d'un bilan descriptif et chiffré de l'action réalisée signé par le trésorier et le président de l'association. Les pièces nécessaires au solde du mandatement de la subvention devront parvenir au plus tard le 31 décembre 2012. Au-delà, cette subvention sera considérée comme caduque.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée
à l'Emploi

Sabine BERNASCONI

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Rénover et construire une ville solidaire

Myriam SALAH-EDDINE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI